

Les programmes civils du CEA sont définis dans le cadre du contrat pluriannuel entre l'État et le CEA, signé par les ministres de tutelle et l'administrateur général du CEA en 2006. Fruit d'un long processus de concertation entre les pouvoirs publics et le CEA, il est une déclinaison du Plan à moyen et long terme (PMLT) à dix ans, expression de besoins consolidée du CEA. Ce dernier est actualisé régulièrement pendant la durée du contrat en fonction des évolutions de la recherche et de son contexte pour adapter la vision de l'avenir. Par ailleurs, 2009 a vu le début des négociations du futur contrat d'objectifs pour la période 2010-2013.

Pilotage du CEA



Nanobio sur le centre CEA de Grenoble.

Le contrat conforte les deux axes de recherches stratégiques du CEA : d'une part les énergies non émettrices de gaz à effet de serre, dont le nucléaire (fusion et fission) et les nouvelles technologies de l'énergie (photovoltaïque, stockage de l'énergie, applications pour les bâtiments et les transports et le développement des matériaux spécifiques adaptés), d'autre part les technologies pour l'information et les technologies pour la santé. Le troisième axe, Défense et sécurité globale, n'est pas intégré dans le document et fait l'objet d'une procédure distincte (cf. page 42).

Face à ces enjeux, l'action du CEA s'appuie notamment sur les divers instruments de pilotage et de coordination de la recherche mis en place ces dernières années par le gouvernement pour impulser une nouvelle dynamique au système français de recherche et d'innovation (ANR, Oseo, labellisation Carnot, pôles de compétitivité RTRA, RTRS...) et sur son intégration dans l'environnement européen (European Research Council, 7^e PCRD) et international. De plus, le CEA s'implique tout particulièrement (souvent en étant un des

membres fondateurs) dans la mise en place des alliances en charge de coordonner la recherche publique dans certains secteurs finalisés majeurs et de proposer au gouvernement la programmation nécessaire pour répondre aux grandes orientations de la stratégie nationale de recherche et d'innovation et atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics : Ancre pour l'énergie, Aviesan pour les sciences du vivant, Allistene pour les sciences et technologies de l'information et de la communication et leurs impacts sur l'environnement, l'économie, le bien-être et la santé humaine, Allenvie pour l'eau l'alimentation, le climat et les territoires. Enfin, la mise en place de jalons et d'indicateurs de suivi et de performance permet de rendre compte régulièrement des grandes étapes franchies dans la réalisation des objectifs de ce contrat.

Le pilotage interne de l'établissement s'est poursuivi en s'appuyant sur les différents outils créés pour une meilleure efficacité globale du dispositif. Ainsi, pour le suivi scientifique et technique des programmes, des « réunions-programmes » ont été consacrées à des domaines variés

comme la production d'hydrogène, la génomique, la recherche en imagerie médicale, les technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux programmes transversaux.

Présidées par l'administrateur général, ces réunions regroupent le haut-commissaire à l'énergie atomique, l'administrateur général adjoint, le directeur des programmes, les directeurs des pôles opérationnels et des experts invités en fonction du programme abordé et sont suivies de Comités d'orientations stratégiques en comité restreint au cours desquels sont prises les décisions afférentes. Cette année encore, ces réunions ont été l'occasion de constater la bonne dynamique créée par les programmes transversaux et les synergies qu'ils entraînent à l'intérieur du CEA.

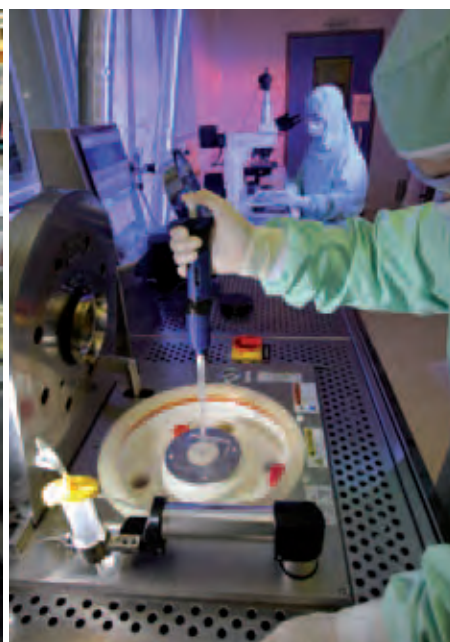
Parmi les outils de pilotage financier, le Comité d'investissement est présidé par l'administrateur général adjoint et réunit la Direction financière, la Direction des achats et des partenariats stratégiques et la Direction des programmes. Il permet d'examiner les grands investissements liés aux programmes de recherche, d'assainissement et de démantèlement ainsi que ceux liés aux opérations patrimoniales. Au cours de l'année 2009, différents dossiers ont été étudiés : le dossier consécutif au groupe permanent d'Atalante, le désentreposage des fûts Pegase, le démonstrateur de Bure Saudron, à Nano-Innov (centre d'excellence dans les nanotechnologies), à Digiteo Labs (parc scientifique et technologique) à Saclay et, à Grenoble, Nanobio (développement d'outils de nanotechnologies pour la biologie) et Clinatex (centre de recherche biomédical dont l'objectif est d'apporter les preuves de concept des dispositifs implantables chez l'homme).

Par ailleurs, des Conseils de direction restreints et des Conseils de direction opérationnels se réunissent régulièrement autour de l'administrateur général pour prendre les décisions afférentes aux orientations et au fonctionnement de l'établissement. De plus, un « séminaire de direction » réunit régulièrement toute la hiérarchie du CEA pour mener une réflexion d'ensemble sur des sujets d'intérêts communs.

Au 31 décembre 2009, le CEA comptait 15 756 salariés permanents se répartissant entre 56,6 % de cadres et 43,4 % de non-cadres. Ils étaient 11 274 salariés dans le domaine civil et 4 482 à la Direction des applications militaires. Le taux d'emploi féminin s'élevait à 30,4 %. Par ailleurs, le CEA a accueilli 1 182 doctorants et postdoctorants, 424 apprentis ainsi que 1 324 stagiaires.

Ressources humaines

Création d'une filière « experts » et nouveaux dispositifs de fin de carrière



De g. à dr. : mise en condition d'un château de transport de radioélément artificiel à Osiris – dépôt de résine réalisé à la tournette sur un substrat verre.

Durant l'année 2009, 599 recrutements ont été réalisés, dont 35 % de femmes. 75 % ont concerné les métiers scientifiques et d'assistance technique aux programmes, 12,5 % les domaines de la sécurité-sûreté-qualité et 12,5 % les métiers de l'administration, de l'encadrement et de la coordination. Dans le même temps, 526 salariés ont quitté le CEA, dont 53 % de départs en retraite ou en cessation anticipée d'activité.

L'année 2009 a été marquée par la refonte du dispositif de connaissance et de reconnaissance de l'expertise, avec pour objectifs de disposer d'une cartographie complète de l'expertise et des experts au CEA. Ce dispositif participe à la gestion des emplois et des compétences du CEA, tant dans son approche collective – centrée sur les besoins de l'entreprise – que dans son approche individuelle – centrée sur le parcours professionnel de chaque salarié. 1 272 experts, 706 experts seniors, 234 directeurs de recherche ou experts internationaux ont été identifiés au cours de l'année 2009.

À la suite de la reconduction de la convention de travail (accord du 22 décembre 2008) pour cinq ans, trois accords impor-

tants concernant les fins de carrière ont été signés le 16 juillet 2009 et sont rentrés en application au 1^{er} janvier 2010. Conformément aux dispositions légales, le nouveau dispositif marque la fin des retraites à l'initiative du CEA et institue le principe du départ à la retraite à l'initiative du salarié. Le respect d'un délai de prévenance concernant la date choisie de fin d'activité permet aux salariés de majorer leurs indemnités de départ en retraite et facilite pour le CEA la visibilité sur les flux de départ.

Pour les salariés qui peuvent bénéficier des cessations anticipées d'activité, celles-ci débutent désormais à l'initiative du salarié et se terminent par un départ en retraite, également à son initiative, à 65 ans au plus tard. La durée d'indemnisation est fonction des droits validés, dans la limite de cinq années.

L'accord en faveur de l'emploi des seniors a mis en place des mesures spécifiques, en lien avec la gestion des emplois et des compétences, et a promu le régime légal de la retraite progressive qui autorise le cumul d'une demi-retraite et d'un emploi à mi-temps.

Concrétisant l'accord d'intéressement du 27 juin 2008, une première prime d'intéres-

sement a été versée aux salariés en 2009 au titre des bons résultats 2008 du CEA. En outre, un plan d'épargne retraite collectif (PERCo) a été mis en place au CEA (par voie d'accord).

En septembre 2009, un plan d'action en matière de prévention du stress au travail et des risques psychosociaux a été déployé : parmi les mesures principales, la création au niveau national d'un groupe de travail et de suivi – incluant des représentants du personnel – et le lancement d'un questionnaire « stress » renseigné par chaque salarié à l'occasion de sa visite médicale annuelle. Enfin, suite à la décision notifiée en juillet 2008 de transférer l'établissement du centre d'études de Gramat de la Délégation générale de l'armement (DGA) au CEA, l'année 2009 a été consacrée à préparer cette intégration. L'accord du 3 juillet 2009 définit les modalités de recrutement au CEA de l'ensemble des personnels concernés. Cette intégration est devenue effective au 1^{er} janvier 2010.

Le CEA assure, à travers sa Direction des relations internationales, les rôles de conseiller du gouvernement pour la politique nucléaire extérieure (et plus spécifiquement par la mise en place opérationnelle de la politique dynamique de coopération), de gouverneur à l'AIEA, de secrétariat du Comité technique Euratom. Il développe des collaborations dans les domaines du nucléaire et de la recherche fondamentale et technologique, grâce notamment au réseau des conseillers CEA en ambassade.

Relations internationales



Signature en novembre d'un accord CEA-Pologne sur la R&D nucléaire.

Affaires européennes...

Les partenaires institutionnels européens du CEA ont fortement évolué en 2009 avec l'installation d'un nouveau Parlement, d'une nouvelle Commission et la mise en œuvre du traité de Lisbonne. La construction de l'Espace européen de la recherche a progressé avec la sélection des premières Communautés de l'innovation et de la connaissance de l'Institut européen de technologie dans lesquelles le CEA s'implique fortement (énergie, climat, technologies de l'information et de la communication). Le partenariat entre organismes technologiques dans le cadre de l'alliance européenne sur l'énergie a engagé résolument le CEA dans de nouveaux mécanismes de programmation conjointe, fermement soutenus par l'administrateur général lors de la conférence EARTO⁽¹⁾ en mai. Après la signature en février d'un accord intergouvernemental franco-italien sur le développement de l'énergie nucléaire, le CEA et l'ENEA⁽²⁾ ont réactualisé et renouvelé leur accord de coopération qui couvre les énergies bas carbone. Dans le contexte du lancement d'un programme de construction de centrales nucléaires en Pologne, le CEA a

signé deux accords de partenariats, l'un avec l'Académie des sciences et l'autre avec six instituts de R&D impliqués dans la préparation du programme, capitalisant ainsi sur une coopération de longue date avec les laboratoires polonais. En Bulgarie, c'est également avec l'Académie des sciences qu'un partenariat a été signé en juin. Deux premières actions concrètes ont été engagées, l'une concernant la coopération nucléaire, l'autre les sciences du climat et de l'environnement. En Roumanie le nouveau partenariat avec l'IFA, qui a un rôle de coordonnateur national dans les thématiques – énergie, sciences de la vie et de la matière –, signé en décembre, permet là aussi de renforcer une longue tradition de coopération.

... et internationales

Dans le cadre de l'année de la France au Brésil, en soutien au partenariat stratégique entre les deux pays, le CEA et son homologue la CNEN⁽³⁾ ont renforcé leur coopération nucléaire civile, en particulier dans les domaines des réacteurs de recherche, de la gestion des déchets, de l'acceptation

publique et de la formation. Par ailleurs, en 2009, le CEA a négocié un nouvel accord de coopération scientifique et technique, couvrant la plupart des activités civiles du CEA, avec Rosatom. Il s'agissait de tenir compte de la réorganisation du secteur nucléaire russe, afin de relancer nos liens avec ce pays. À noter aussi un renforcement de la coopération avec le CNRC⁽⁴⁾ canadien, notamment dans le domaine de l'imagerie médicale (avec NeuroSpin) et de la physique attoseconde, et avec la Chine. Enfin, l'Agence France nucléaire internationale (Afnri), créée en 2008, répond à une demande croissante d'États désirant développer un programme nucléaire civil à court ou moyen terme. La mission de l'Afnri est d'assister les pays dans la mise en place des infrastructures nécessaires. Les domaines de coopération couverts par les accords intergouvernementaux en cours concernent des études de faisabilité du développement de l'énergie électronucléaire, l'assistance à la qualification des sites, la formation des ressources humaines. Dans ce cadre, l'Afnri et ses partenaires mettent des experts à la disposition des pays concernés, actuellement aux Émirats arabes unis, en Pologne et en Tunisie.

(1) EARTO : European Association of Research and Technology Organisation.

(2) ENEA : Agence italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement.

(3) CNEN : Comissão Nacional de Energia Nuclear.

(4) CNRC : Conseil national de recherches Canada.



Visite de M. Lelli, ENEA, sur le centre de Cadarache.

La Direction de la communication du CEA a pour mission de faire connaître à l'externe et faire partager en interne les enjeux et les résultats des recherches menées au sein de l'organisme. La contribution du CEA aux sujets cruciaux qui interrogent notre société, énergies décarbonées, Défense et sécurité globale, technologies pour l'information et technologies pour la santé, s'est trouvée confirmée et élargie par l'annonce faite par le Président de la République de la nouvelle dénomination du CEA qui devient le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Communication et diffusion de l'information

© A. Garnier/CEA



Dispositif de communication externe autour de l'année mondiale de l'astronomie 2009.

Année mondiale de l'astronomie, 2009 a été l'occasion d'une présence notable du CEA auprès d'un large public et au cœur de collaborations étroites avec le CNRS, le CNES, l'Association française d'astronomie (AFA), le Palais de la Découverte et la Cité des sciences : d'abord par la contribution du CEA au portail internet « la porte aux étoiles » de l'AFA, ensuite par l'exposition « Voyage au centre de la galaxie », projet mené par le CEA avec la contribution du CNES, hébergée au Palais de la Découverte, et la réalisation de sa version itinérante en trois exemplaires (notamment mis à disposition de nombreux établissements scolaires), mais aussi la publication d'un numéro double de *Clés CEA* spécial astrophysique et la participation à la réalisation de l'exposition « Les mystères de l'Univers » au Trocadéro qui a accueilli 50000 visiteurs.

Dans le cadre de la promotion des métiers de la recherche, le CEA a produit un livret, *Imagine ton métier*, décliné en fiches dans la nouvelle rubrique « métiers » du site internet. Des séances de « Cafet' sciences junior » thématiques et certaines spéciales métiers (avec témoignages de chercheurs) ont été organisées au lycée Victor-Hugo et aux collèges Charlemagne à Paris et Chérioux à Vitry-sur-Seine.

Le partenariat avec l'Éducation nationale se poursuit notamment avec la participation du CEA dans les stages de formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, dans les IUFM, avec les rectorats notamment de Versailles et de Créteil. *Les Défis du CEA* ont maintenu leur rythme mensuel de publication. Un numéro spécial sur l'astrophysique a été publié dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie, ainsi qu'un numéro spécial « nanos » en préparation du débat public. À l'international, le CEA publie *CEA News* quatre fois par an ; cette revue est diffusée principalement par le réseau des attachés nucléaires dans les ambassades.

Le site internet www.cea.fr a vu sa fréquentation atteindre 1 700 000 visiteurs en 2009 (+ 13 %). L'attractivité a été maintenue grâce à l'enrichissement des contenus et à la création de rubriques thématiques nouvelles (chaînes vidéo, les métiers de la recherche, astronomie, nanotechnologies). Le trafic est principalement généré par les contenus à destination du public « enseignants et jeunes », puisque à elle seule la rubrique « espace jeune » draine plus de 40 % du trafic, et dont les animations flash en sont le pilier avec plus de 400 000 visites et 2 000 000 téléchargements.

Concernant les actions presse/média : 71 communiqués de presse ont été publiés en 2009 générant plus de 180 articles dans les médias (PQN*, PQR** et internet) ; 14 opérations de presse (conférences ou voyages) ont été réalisées en 2009, intéressant une dizaine de journalistes en moyenne et ayant conduit à 120 retombées médias (stable par rapport à 2008).

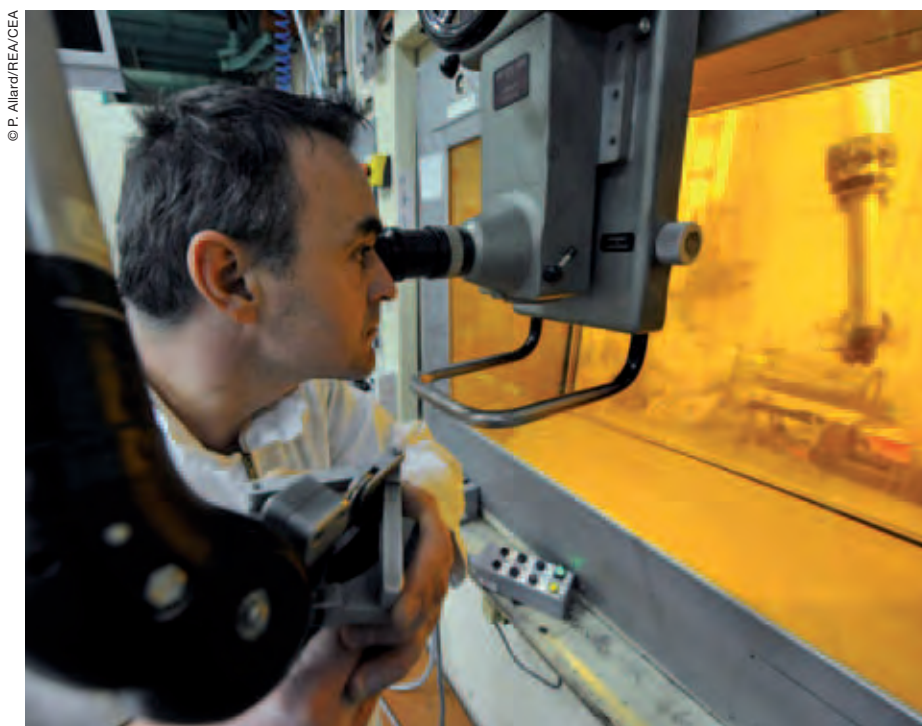
Dans le domaine de la communication interne, 110 communiqués ont été publiés pour informer les personnels du CEA de l'ensemble des faits importants concernant l'organisme, auxquels il faut ajouter les 63 unes intranet. Dans le cadre du débat national sur les nanotechnologies et de la participation de chercheurs du CEA aux réunions publiques, une rubrique dédiée ainsi qu'un blog « nanos » ont été mis en place pour toute la durée du débat sur l'intranet CEA. Dans un objectif de développement durable et de maîtrise des coûts, la revue interne *Talents* est devenue bimestrielle. L'augmentation du nombre de pages (de 24 à 28) et le couplage optimisé avec l'intranet devraient permettre de pérenniser l'attrait de *Talents* auquel les personnels du CEA sont très attachés.

* PQN : presse quotidienne nationale.

** PQR : presse quotidienne régionale.

Les activités de recherche et de développement liées aux programmes nucléaires civils ou de défense, mais aussi la recherche fondamentale et l'enseignement, du CEA s'exercent pour partie dans des installations nucléaires de base, des installations individuelles d'INBS ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Ceux-ci sont variés : réacteurs et laboratoires de recherche, installations de support pour traitement de déchets et d'effluents...

Politique et management de la sécurité et de la sûreté nucléaire



© P. Allard/REA/CEA

Télemanipulation en cellule chaude de cibles destinées à la production de Mo99 – réacteur de recherche Osiris.

Les risques potentiels spécifiques aux installations nucléaires sont liés à la présence généralement limitée de matières radioactives. L'impact radiologique en cas d'accident serait faible, voire très faible, à l'extérieur de chaque centre concerné.

Le risque représenté par les produits radioactifs ou les faisceaux de rayonnement mis en jeu concerne donc essentiellement le personnel intervenant dans les installations. La maîtrise de la sûreté dans les installations relève de la responsabilité de l'exploitant nucléaire. Cette responsabilité s'exerce depuis la conception d'une installation jusqu'à l'achèvement de son démantèlement. La sûreté est une priorité inscrite dans les contrats successifs État-CEA. Sa maîtrise s'appuie sur un ensemble de dispositions, aussi bien organisationnelles que techniques. Ces dispositions sont cadrées par une politique de sûreté notifiée et développée à tous les niveaux.

Pour concrétiser cette politique, des standards et des objectifs de sûreté ont été fixés :

- le référentiel interne de sûreté du CEA;
 - les plans triennaux successifs d'amélioration de la sûreté et de la sécurité;
 - les ressources nécessaires pour y parvenir.
- Cette politique vise à assurer la cohérence des objectifs de sûreté avec les exigences réglementaires exprimées notamment dans l'arrêté « qualité » du 10 août 1984.

En 2009, le CEA a constitué un rapport détaillé sur « le management de la sûreté et de la radioprotection au CEA ». Ce rapport, en cours d'instruction par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), doit faire l'objet d'un examen par les groupes permanents d'experts de l'Autorité de sûreté nucléaire à la fin de l'année 2010.

Durant cette année, les chantiers de génie civil des installations nouvelles ont fait l'objet d'une

attention particulière : contrôle de second niveau renforcé, revues de projets et commissions d'experts pour vérifier la conformité aux exigences de sûreté.

Pour répondre à la mise en place de l'organisation en matière de facteurs humains et organisationnels, des moyens ont été alloués dans les centres.

En complément des indicateurs relatifs au suivi du plan triennal, le CEA a mis en place en 2009 des indicateurs plus spécifiques au management de la sûreté (suivi des effectifs liés à la sûreté, qualité des dossiers, respect des délais). Ces indicateurs sont suivis par les directions de centre, et le reporting global est opéré par le pôle Maîtrise des risques.

Sécurité au travail

Depuis une vingtaine d'années, le CEA s'attache à réduire les accidents du travail et améliorer la gestion de la sécurité dans ses installations, à travers la mise en place et le suivi de plans d'amélioration de la sécurité.

Les objectifs du dernier plan triennal du CEA, pour la période 2009-2011, s'intègrent dans la stratégie nationale et européenne de santé au travail. Les principales actions sont axées sur la formation, la connaissance des risques, la détection d'écarts précurseurs d'accident et la participation des travailleurs à l'évaluation des risques professionnels.

En 2009, 123 accidents du travail avec arrêt sont survenus. Le taux de fréquence* s'élève à 4,1, légèrement supérieur à celui de 2008.

Ces 123 accidents de travail ont entraîné 3 737 journées d'arrêt de travail (y compris les

À SAVOIR



Chaque année, le pôle Maîtrise des risques du CEA édite un bilan sur la maîtrise des risques. Il est consultable sur le site <http://www.cea.fr>



Exercice de crise à Cadarache.

jours d'arrêt de travail des années antérieures). Le taux de gravité* qui en résulte est de 0,12, stable depuis 2007.

En ce qui concerne les accidents du travail survenus à des travailleurs d'entreprises extérieures intervenant dans les installations du CEA, le taux de fréquence, qui a connu une légère augmentation en 2008 alors qu'il diminuait de manière constante depuis 2005, est de 10,1, de nouveau en baisse en 2009. Le taux de gravité reste globalement stable.

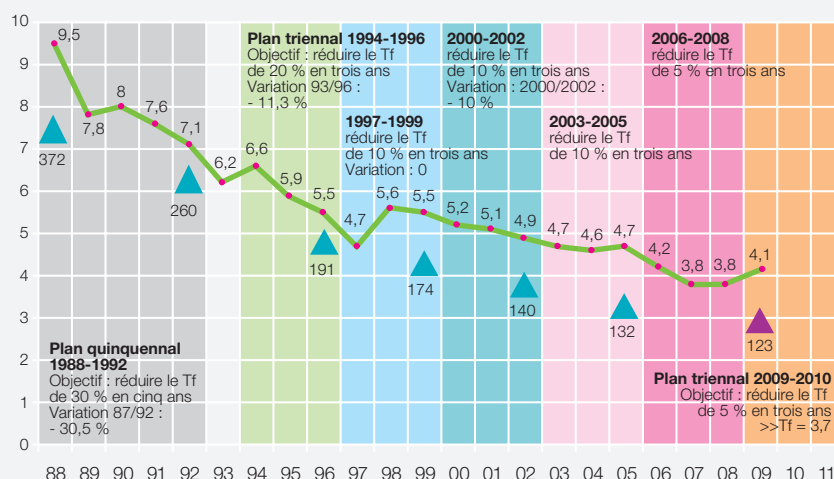
Des actions notables ont été menées en 2009 :
 – la poursuite de la formation de l'ensemble des chefs de laboratoire ;
 – la publication d'un mémento à l'attention des intervenants en zones d'atmosphère explosive en support à leur formation, une campagne de communication pour le nouvel étiquetage des produits chimiques, des campagnes de sécurité.

* La Caisse nationale d'assurance maladie a défini deux indicateurs nationaux :

– le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées ;

– le taux de gravité correspond au nombre de jours d'arrêt par milliers d'heures travaillées.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – Salariés CEA



Récents évolutions de la dosimétrie individuelle

Début 2009, de nouveaux dosimètres qui utilisent le principe de la radiophotoluminescence (RPL) remplacent les films photographiques. Ils offrent l'avantage d'une meilleure sensibilité (0,05 mSv au lieu de 0,2 mSv pour les films photographiques) et d'une meilleure réponse aux rayonnements gamma de faibles énergies.

Dosimétrie du personnel CEA

En 2009, 7 142 salariés du CEA ont fait l'objet d'une surveillance dosimétrique. Parmi eux, 87 % n'ont pas reçu de dose.

Le bilan des expositions professionnelles sur l'ensemble des sites CEA affiche des niveaux d'exposition externe faibles.

Ainsi, en 2009, la dose moyenne pour les salariés CEA qui ont été effectivement exposés

est égale à 0,31 mSv (contre 0,67 en 2008). Cette variation de la dose moyenne s'explique par l'augmentation de 50 % du nombre de salariés effectivement exposés alors que la dose totale reçue par tous les salariés reste relativement constante.

La dose maximale reçue par un salarié du CEA est égale à 4,9 mSv.

Surveillance de l'environnement

Les recherches réalisées au CEA utilisent des substances radioactives, chimiques ou biologiques. Les effluents des installations sont traités et contrôlés avant rejet et maintenus au niveau le plus bas possible. Ces contrôles garantissent que l'impact des activités reste négligeable sur les populations riveraines et leur environnement.

Chaque centre met en place une surveillance de l'environnement détaillée et adaptée aux activités exercées et aux caractéristiques locales. Elle répond à des objectifs communs que sont le contrôle du faible niveau de radioactivité ajoutée, la connaissance de l'état environnemental et le rôle d'alerte en cas d'élévation anormale. L'organisation mise en place permet de détecter de très faibles niveaux de radioactivité artificielle dans l'environnement.

De l'expertise à l'information

En 2009, les laboratoires du CEA, accrédités Cofrac depuis de nombreuses années et dont l'expertise est reconnue auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, ont analysé 23 000 échantillons prélevés dans l'environnement.

Ces résultats de mesures sont diffusés en toute transparence en interne comme à l'externe. Acteur majeur du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement depuis sa mise en place, le CEA lui a transmis 32 000 résultats en 2009.



Mise en service du dosimètre avant d'entrer en zone contrôlée.



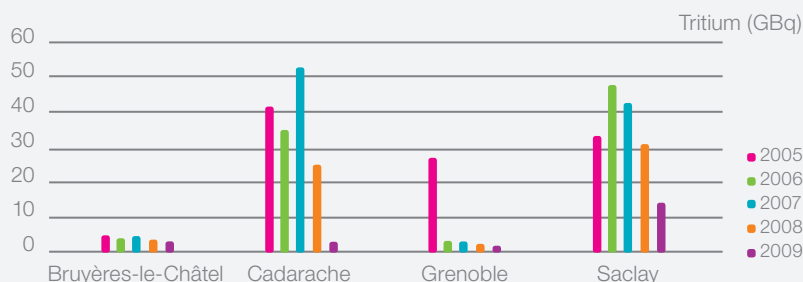
Surveillance environnementale, préparation d'échantillons en vue d'une analyse radiologique.

Des résultats satisfaisants

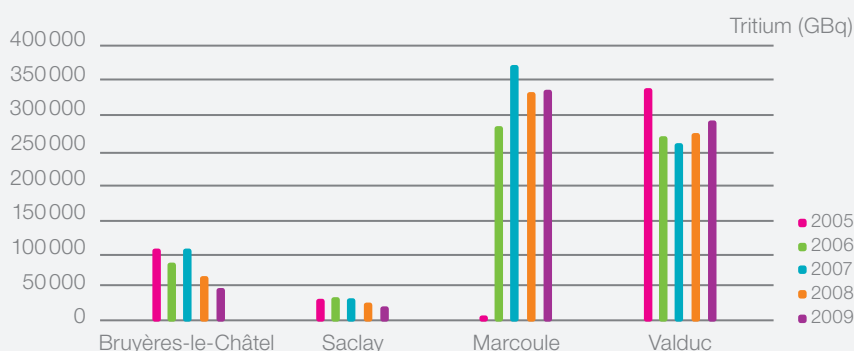
L'amélioration continue des performances des installations et des procédés permet de diminuer depuis de nombreuses années les rejets gazeux et liquides dans l'environnement. Cette baisse régulière se confirme et les rejets restent très inférieurs aux limites autorisées sur chaque site.

À Marcoule, les principaux rejets liquides qui ne figurent pas dans les histogrammes ci-dessus correspondent à l'exploitation des INBS (Installations nucléaires de base secrète) du centre (41 000 GBq de tritium en 2009).

Bilan 2005-2009 des rejets d'effluents liquides des principaux centres CEA



Bilan 2005-2009 des rejets d'effluents gazeux des principaux centres CEA



Systemes d'information

La réalisation des priorités nationales définies dans le schéma directeur des systèmes d'information a permis de conforter le système d'information selon cinq axes stratégiques :

- conforter la gouvernance du CEA dans ce domaine ;
- augmenter la prise en compte des besoins des programmes de recherche et des installations ;
- optimiser en simplifiant, industrialisant et diminuant le coût de possession ;
- maintenir le niveau de sécurité des systèmes en s'adaptant à l'évolution de l'activité ;
- les maintenir en condition opérationnelle.

Des études et projets conformes aux prévisions

Les évolutions du système d'information ont été conduites selon trois axes :

- l'évolution des infrastructures, nécessaire du fait de l'obsolescence des matériels et des technologies, de l'augmentation des

besoins en termes de stockage, de débit et de partage ;

- l'optimisation, dans le but de simplifier le système d'information afin d'en améliorer la création de valeur et d'en réduire le coût d'exploitation ;
- les évolutions applicatives qui répondent à la nécessité d'apporter de nouvelles fonctions du fait de l'évolution de la réglementation, de l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux besoins.

27 nouveaux projets ont été autorisés en 2009. Pour les projets réalisés, les objectifs fixés par le CSI (performance, coût, délais) ont été respectés.

Le maintien en condition opérationnelle

Le fonctionnement des infrastructures et des machines installées dans des locaux sécurisés, des services applicatifs qu'elles hébergent et des points d'accès a été satisfaisant et n'a pas connu de difficultés majeures.

Archives : la pérennisation du capital de l'organisme

La poursuite du projet Arcadi doit permettre à l'ensemble des unités CEA de disposer, via un accès intranet, d'un modèle de gestion de leurs archives.



Poste de travail.